

## RESOLUTIONS.



**RESOLU par le Sénat et la Chambre des Représentans réunis en assemblée générale :** Que l'assemblée générale approuve le plan proposé, par Mr. Edouard Livingston, dans son rapport fait en exécution de l'acte intitulé " Acte relatif aux lois criminelles de cet Etat," et sollicite, instamment, Mr. Livingston de continuer ce travail, sur le plan dudit rapport ; que deux mille exemplaires de ce rapport et de la partie du code projeté qui s'y trouve annexée, seront imprimés en forme de pamphlet, mille en Français, et mille en anglais, sous la direction dudit Edouard Livingston : que cinq de ces exemplaires seront remis à chaque membre de la présente assemblée générale ; cinquante au gouverneur ; un à chacun des juges de la Cour Suprême ; des Cours de Districts et de la Cour Criminelle ; à l'avocat-général ; aux avocats de districts, et aux juges de paroisses ; deux cents exemplaires audit Edouard Livingston ; que l'Etat se réserve le surplus, dont une moitié sera déposée entre les mains du secrétaire du Sénat, et du greffier de la Chambre des Représentans ; et l'autre moitié, au bureau du secrétaire d'Etat.

**Résolu, en outre ;** Que le Gouverneur est invité, et requis, par le présent, de contracter, pour l'impression de cet ouvrage, et d'en payer le prix sur les fonds affectés aux dépenses casuelles.